

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni le Mercredi 17 juin 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 19

Nombre d'administrateurs représentés : 6

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Fatiha	BRIKOU AMAL
Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Irène	CHAPUY
Odile	COUBAT
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
Carole	FONTAINE
François	GAUDIN
Gérard	GIULIANI
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Marie-Pierre	OUVRIER
Sandrine	POIGNET
Maguy	RUFFIER
Virginie	VERNAZ
Pascale	VOUTIER REPELLIN

Administrateurs représentés :

Guillaume BEDHET	Ayant donné pouvoir à Carole FONTAINE
Nicolas BERNARD DUGUET	Ayant donné pouvoir à Virginie VERNAZ
Elodie MOREL	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Monique NAGORNY	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Pascale VOUTIER REPELLIN
André VAIRETTO	Ayant donné pouvoir à Sandrine BERTHET

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Finances – Prise en charge des dépenses liées aux événements, attentions et actions de convivialité marquant la vie des résidents des EHPAD et des Résidences Autonomie du CIAS Arlysère

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu les statuts du CIAS Arlysère,

Considérant que les EHPAD et les Résidences Autonomie gérés par le CIAS Arlysère ont pour mission de favoriser le bien-être, le maintien du lien social et la qualité de vie des résidents,

Considérant que l'organisation d'événements collectifs et la remise d'attentions à l'occasion de moments marquants de la vie des résidents participent à cet objectif,

Considérant qu'il convient de définir un cadre permettant la prise en charge de ces dépenses par le budget du CIAS Arlysère,

La présente délibération a pour objet d'autoriser la prise en charge, sur les budgets des établissements concernés, des dépenses liées aux événements, attentions et actions de convivialité organisés au bénéfice des résidents des EHPAD et des Résidences Autonomie gérés par le CIAS Arlysère.

Peuvent notamment être prises en charge :

- les cadeaux et attentions remis aux résidents des EHPAD et Résidences autonomie et/ou à leur famille à l'occasion :
 - des anniversaires ;
 - des centenaires ;
 - des fêtes de fin d'année ;
 - des fêtes calendaires ou traditionnelles ;
 - des arrivées et départs des résidents ;
 - des événements familiaux ou personnels marquants ;
 - du décès du résident ;
- les achats destinés à l'organisation :
 - de goûters ;
 - de repas festifs ;
 - d'animations ;
 - de sorties ;
 - de spectacles ;
 - d'activités culturelles, sportives ou de loisirs ;
- les dépenses de décoration, de fleurs, de confiseries, de produits alimentaires ou de petits présents participant à l'animation de la vie sociale de l'établissement ;
- les dépenses engagées lors d'événements exceptionnels ou commémoratifs concernant les résidents.

Les dépenses visées par la présente délibération doivent présenter un caractère collectif ou individuel directement lié à l'accompagnement, au bien-être et à la qualité de vie des résidents et sont prises en charge dans la limite d'un montant maximal de 50 € par résident.

Une enveloppe annuelle dédiée aux actions de convivialité et aux événements marquant la vie des résidents est inscrite chaque année au budget de chaque établissement lors du vote budgétaire. Le

montant de cette enveloppe est fixé annuellement par le Conseil d'administration dans le cadre de l'adoption du budget.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve le principe de prise en charge des dépenses liées aux événements, attentions et actions de convivialité marquant la vie des résidents des EHPAD et des Résidences Autonomie du CIAS Arlysère tel que décrits ci-dessus ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces comptables afférentes à ce dossier.***

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

